

# **GUIDE DE SÉCURITÉ ET D'AUTO- INSPECTION DE L'ÉGLISE**



**2014**



## Introduction

Bienvenue dans le *guide de sécurité et d'auto-inspection de l'église*. Quelle que soit votre poste dans l'église, ce document, ainsi que le *formulaire d'auto-inspection de l'église* ([www.adventistrisk.org](http://www.adventistrisk.org)), vous aideront à identifier les risques potentiels et à prendre des mesures pour prévenir les sinistres dans votre église. Comme tout bon programme de sécurité, un certain nombre de fonctions fondamentales de sécurité concernent des points d'ordre administratif. Nous allons observer certains de ces points avant de commencer notre visite des installations de l'église. Pour débiter notre enquête, nous allons commencer par l'extérieur, là où tout commence, les membres de l'église et les visiteurs sortant de leurs voitures dans le parking pour se diriger vers les salles de classe du Sabbat ou vers le sanctuaire. Vous trouverez également des informations supplémentaires dans la brochure *Protection de l'église et de ses gens*, sur le site Web de Adventist Risk Management : [www.adventistrisk.org](http://www.adventistrisk.org).

Les administrateurs de l'église doivent reconnaître l'importance de faire de la sécurité une priorité absolue dans tous ses aspects, depuis les services en passant par les cours de l'école du Sabbat, jusqu'aux activités telles que les repas partagés, les explorateurs et divers programmes de sensibilisation, y compris les projets de mission. Les employés de l'église, les bénévoles, les visiteurs et les enfants ont tous besoin d'installations sûres et de programmes de sécurité et de santé qui aident à les protéger de lésions.

## Administration

- L'administration de l'église a nommé un agent de sécurité de l'église.
- Un programme de prévention de la maltraitance à enfant est en place.
- Une règle de six mois est appliquée pour les volontaires qui souhaitent travailler avec des enfants.
- Une vérification du casier judiciaire est effectuée pour tous les employés et bénévoles.
- Un comité de sécurité de l'église est constitué (*dans une petite église. il sera possible de faire en sorte que la sécurité soit traitée au moins mensuellement, en tant que point permanent de l'ordre du jour des réunions du personnel ou du conseil*).
- L'église dispose de règles de sécurité par écrit.
- Des programmes de santé et de sécurité pour les employés de l'église et les bénévoles sont en place (*formation, fourniture d'équipements de protection individuelle [EPI], etc.*).
- Des procédures d'enquête et de déclaration des accidents sont en place.
- Des auto-inspections des installations sont menées.
- Des programmes de maintenance préventive sont en place.
- Les réparations des fuites et autres détériorations sont rapidement effectuées pour prévenir toute dégradation supplémentaire.
- L'église dispose d'un plan d'urgence par écrit.
- Tout le personnel, les enseignants du Sabbat, les anciens, les diacres et les bénévoles connaissent leurs rôles dans les situations d'urgence.

## Protection de l'église

La détection précoce du feu ou d'une effraction, et la surveillance par une station centrale permettent une réponse rapide et une minimisation des dégâts ou des pertes. Elle requiert des systèmes qui détectent la fumée ou les effractions, envoient une alarme à une société qui surveille ces systèmes, laquelle, à son tour, alerte rapidement les pompiers ou les forces de l'ordre. Bien qu'une sécurité totale soit préférable, les églises pourront envisager de mettre des alarmes dans les zones où pourraient survenir les pertes les plus importantes (salles audio et vidéo, salles informatiques, zones de la comptabilité, local de rangement des instruments de musique, etc.).



- Les systèmes de gicleurs installés sont révisés annuellement par un professionnel.
- Des extincteurs polyvalents sont installés à moins de 23 m (75') de n'importe quel endroit (à 46 m l'un de l'autre [150']).
- L'absence d'altération ou de dégradation ou de perte de pression des extincteurs est vérifiée mensuellement.
- Détecteurs de fumée et de chaleur (branchés sur batterie de secours).
- Système d'alarme incendie.
- Les systèmes d'alarme incendie sont testés chaque année et fonctionnent correctement.
- Des détecteurs de monoxyde de carbone sont câblés dans les bâtiments comportant un chauffage à combustible fossile ou un chauffe-eau.
- Un système de paratonnerre est installé.
- L'église a un système de sécurité.
- Les systèmes d'alarme incendie et de sécurité sont surveillés depuis un centre de télésurveillance.
- L'éclairage périmétrique est allumé du crépuscule jusqu'à l'aube.
- Les arbres et les arbustes sont taillés pour réduire les risques de délits ou d'agressions.
- Les tondeuses à gazon, le carburant pour les tondeuses à gazon et les autres produits inflammables sont stockés dans un local de rangement séparé.
- Tenue d'un inventaire des clefs ou cartes d'accès.
- Les clefs portent la mention « Ne pas faire de double ».
- L'église tient une liste écrite et un inventaire photographique des contenus et objets de valeur du bâtiment.

## Les terrains de l'église

De nombreux accidents survenant dans les propriétés de l'église sont le résultat de trébuchements et de chutes, qui sont entre autres causés par un mauvais état des parkings et des trottoirs, par des surfaces glissantes, des branches mortes et du gravillon, et des dénivellations non signalées. Les changements de niveaux, qui peuvent inclure des escaliers, peuvent également représenter un problème pour certains membres de l'église, et les mains-courantes contribuent à leur permettre de garder l'équilibre dans les escaliers, les rampes et autres changements de niveaux. Vérifiez tous ces points et tout autre problème qui puisse être la cause de glissades, trébuchements ou chutes.

- L'aire de stationnement est exempte de nids de poule, de fissures, de branches, de gravillons et autres décombres.
- Les trottoirs ne sont pas fissurés, soulevés par des racines d'arbres, détériorés par les intempéries et autres défauts qui provoquent des trébuchements.
- La neige et la glace sont retirées immédiatement, les zones verglacées sont traitées de manière appropriée.
- Les descentes pluviales ne déversent pas d'eau sur les allées piétonnières, laquelle peut geler et provoquer des glissades et des chutes.
- Tous les escaliers sont pourvus de rampes.
- Les barreaux des garde-corps et balustrades sont espacés de moins de 10 cm (4").
- Les rampes d'escalier sont solidement fixées.
- Des rampes accessibles en fauteuil roulant sont installées.
- Les côtés ouverts des escaliers et des paliers sont protégés par des mains-courantes et des garde-corps intermédiaires (et les balcons et les zones de stockage aérien sont munis de plinthes).
- Les rampes d'accès disposent de mains-courantes et de barres d'appui pour empêcher les fauteuils roulants de se renverser.
- Les aires de stationnement et les trottoirs sont bien éclairés.
- Les arbres sont bien entretenus et les branches mortes sont enlevées.
- Les clôtures et portails sont en bon état.
- Si elles sont utilisées sur les voies de circulation, les barrières de chaînes sont munies de réflecteurs.



## Entrée sans danger

Nous devrions espérer qu'une fois dans l'église, nous puissions entrer dans le sanctuaire ou dans une classe de l'école du Sabbat de façon sûre et sans se blesser. Mais ce n'est pas toujours le cas. Des traces d'eau à l'intérieur des bâtiments peuvent parfois créer des zones glissantes, et des sols disjoints augmentent également le risque d'accident. Les activités augmentent également le risque de chutes, lorsque des câbles électriques et de haut-parleurs traînent sur le sol et dans les passages, ce qui peut également affecter les évacuations d'urgence et qui enfreint les normes de sécurité.

- Des paillasons antidérapants aux rebords amincis sont posés dans les entrées (pas de serviettes) pour recueillir l'eau, la glace, la neige et la boue.
- Aucun tapis froissé ou déchiré, aucun carrelage ou recouvrement de sol décollé ou endommagé.
- Pas de câbles électriques ou de haut-parleurs traînant sur le sol, dans les passages, ou dans les embrasures de portes.
- Des panneaux d'alerte « sol mouillé » sont utilisés, et toute zone humide observée ou tout liquide répandu est immédiatement épongé.
- Les couloirs, escaliers, passages de sortie ne sont pas encombrés de caisses, chaises, instruments de musique, et autres risques pouvant causer des trébuchements ou des chutes, ou qui peuvent entraver les évacuations d'urgence.
- Les escaliers intérieurs et déclivités sont pourvus de rampes.
- L'espace minimal entre les mains-courantes et les murs sur lesquels elles sont fixées est de 3,8 cm (1,5").
- Les rampes sont bien fixées.

## En sécurité dans le sanctuaire

Lors de nombreux Sabbats et d'événements spéciaux, le Sanctuaire peut être plein à craquer. La sécurité est une préoccupation de tous les instants, mais lorsque les installations débordent littéralement de gens, il est plus difficile de maintenir des conditions de sécurité et il est tentant d'enfreindre les normes de sécurité. Ne pas laisser de chaise, de piano ou d'autres objets dans les passages spécifiés devient plus difficile.

- Les couloirs sont dégagés de tous câbles, estrades, chaises, pianos, cierges et autres objets.
- Le plan des voies de sortie est affiché dans tout le bâtiment.
- Toutes les portes de sortie sont déverrouillées pendant les heures d'occupation.
- Les portes de sortie sont munies d'un dispositif antipanique (les pènes dormants, chaînes, serrures et autres dispositifs sont interdits).
- Les portes de sortie sont en bon état et fonctionnent correctement.
- Les portes de sortie s'ouvrent vers l'extérieur.
- Les salles recevant 50 personnes ou plus, ou de plus de 300 m<sup>2</sup> (1.000 pi<sup>2</sup>) disposent de deux portes de sortie.
- Pour les salles recevant 100 personnes ou plus, les portes de sortie sont munies d'un dispositif antipanique (**Remarque** : salles recevant 50 personnes ou plus dans certaines juridictions).
- L'occupation maximale de la salle est affichée pour les zones de « rassemblement ».
- Toutes les sorties sont bien signalées avec des panneaux éclairés.
- L'éclairage de secours est mis en place et fonctionne correctement.
- Les bancs et autres sièges sont bien fixés et en bon état.
- Les portes, couloirs et escaliers que l'on pourrait confondre avec des sorties sont signalés par un panneau « SANS ISSUE » agréé par les autorités (« SANS » en lettres de 5 cm [2"] de haut et un corps de 9,5 mm [3/8"] de large et « ISSUE » en lettres de 2.5 cm [1"] de haut, en dessous du mot « SANS »)
- Les couloirs sans issue ne dépassent pas 6 m (20').



- L'éclairage est suffisant partout.
- Les papiers et décorations inflammables sur les murs ne dépassent pas 20 % de la surface de ceux-ci.
- Des panneaux vitrés sont installés pour permettre d'observer l'intérieur des salles de classe, des salles des jeunes, des bureaux et autres zones similaires, de manière à réduire les risques d'inconduite ou d'accusations d'inconduite (l'ensemble de la salle est visible depuis l'extérieur de celle-ci).
- Les portes de verre et miroirs portent des dessins ou des marques gravées pour alerter de leur présence.

## Salle des mères et toilettes

La présence de bébés et d'enfants en bas âge dans les salles des mères augmente les risques potentiels d'accidents dans cette zone. Des équipements défectueux peuvent pincer les enfants, ceux-ci peuvent s'électrocuter s'ils poussent quelque chose dans une prise électrique et peuvent tomber des tables à langer.

- Les prises de courant placées à moins de 1,83 m (6') autour des lavabos sont munies d'un disjoncteur différentiel de fuite à la terre.
- Les prises de courant de la salle des mères sont munies de cache-prise.
- Dans les toilettes et la salle des mères, les coussins des tables à langer comportent des rebords rehaussés pour la sécurité et sont fixés à la table à langer ou à l'ensemble mural.
- La table à langer est munie de sangles de sécurité et celles-ci sont utilisées.
- Des panneaux d'instructions avertissent les parents qu'ils doivent utiliser les sangles de sécurité et ne pas laisser l'enfant sans surveillance.
- Les berceaux sont en bon état et répondent aux directives de la Commission de la sécurité des produits de consommation (CPSC).
- Les liquides répandus sont immédiatement épongés.
- Aucun produit chimique dangereux n'est à portée de main sous les lavabos ou accessible par les enfants dans les placards.

## Piscines baptismales

Les piscines baptismales sont la source d'un certain nombre de risques potentiels. À moins qu'elles ne soient dotées d'un système de trop-plein, l'eau peut déborder et causer des dommages matériels. Il existe également la possibilité de glisser et de chuter et même de s'électrocuter, tous ces cas s'étant réellement produits.

- Les microphones et équipements électriques ne sont pas à la portée des personnes présentes dans le baptistère.
- Les marches et le fond de la piscine sont dotés de surfaces antidérapantes.
- Des mains-courantes sont fixées le long des marches dans la piscine.
- La piscine baptismale est dotée d'un système de trop-plein.
- Le processus de remplissage est surveillé afin d'éviter les débordements.
- La piscine est vidée immédiatement après son utilisation.
- Après le baptême, le chauffage est vérifié pour s'assurer qu'il a bien été coupé.

## Salles des machines - placards d'entretien

Les salles des machines et les locaux de service peuvent être parmi les zones les plus dangereuses de l'église. Dans les salles des machines, vous trouverez des réseaux d'alimentation, des tableaux de distribution et autres équipements électriques, ainsi que des fourneaux, des chaudières, des chauffe-eau ou d'autres équipements. Les placards d'entretien



sont généralement pourvus d'étagères de produits de nettoyage qui peuvent être dangereux s'ils ne sont pas utilisés correctement ou si des enfants pénètrent dans un placard non fermé à clef et entrent en contact avec des produits chimiques dangereux. Ces pièces sont généralement construites de manière à assurer une séparation du feu par rapport aux salles, aux soupentes et aux espaces communs. Cette séparation du feu n'est plus effective lorsque les portes sont laissées ouvertes ou que des trous sont percés à travers les plafonds et les murs de ces placards et qu'ils ne sont pas rebouchés avec un mastic ignifuge. Ces pièces doivent rester fermées à clef et ne pas servir de local de stockage de matériels non essentiels, tels que les décorations de Noël et autres objets. Les équipements peuvent être endommagés et des personnes non autorisées peuvent être blessées si elles cognent accidentellement un équipement en déplaçant des objets stockés autour de celui-ci.

- Les salles des machines et les placards d'entretien sont dotés de portes coupe-feu à fermeture automatique.
- Les portes sont fermées à clef.
- Les salles des machines sont exemptes de matériaux combustibles, de substances inflammables et ne servent pas d'entrepôt général de l'église.
- Dans l'ensemble de l'établissement, le ménage est fait correctement.
- Les interrupteurs généraux, vannes d'arrêt et tuyauteries sont correctement étiquetés.
- Il n'y a pas de perforations et autres ouvertures dans les murs et plafonds des salles des machines et les placards d'entretien qui rendraient la séparation du feu inefficace.
- Un extincteur polyvalent de type ABC est monté à l'intérieur de la salle des machines.
- Les salles des machines sont dotées de détecteurs de fumée et de chaleur qui sont reliés à un système d'alarme incendie.
- Un disjoncteur différentiel de fuite de terre est installé pour les prises dans un rayon de 1,83 m (6') autour des évier dans les placards d'entretien.
- Un espace libre de 91 cm (3') est respecté devant les panneaux électriques.
- Tous les panneaux électriques et les panneaux des équipements, ainsi que les boîtiers de jonction sont couverts.
- Les zones de pincement et de pression de toutes les machines et de tous les équipements sont correctement protégées.
- Tous les produits chimiques sont correctement étiquetés.
- Pour tous les produits chimiques, une fiche de données de sécurité (FDS) est disponible dans le bureau de l'église.
- Des équipements de protection individuelle (EPI) sont disponibles selon les tâches de maintenance ou de nettoyage et d'entretien à mener et selon les produits chimiques spécifiques à utiliser (masques, gants, etc.).

## Cuisines et salles associatives

Les installations varient d'une église à l'autre. Certaines possèdent de petites cuisinières domestiques, tandis que d'autres disposent d'unités de cuisines professionnelles. Leur emploi va de la préparation des typiques repas partagés jusqu'à des opérations de services alimentaires majeurs, telles qu'une soupe populaire. Les sinistres potentiels peuvent être des pertes de biens par suite d'incendie, des brûlures causées par des objets brûlants, des coupures de couteau et des glissades et des chutes sur des sols humides, pour n'en nommer que quelques-uns. Des blessures ont également été provoquées par des tables empilées contre les murs qui se sont renversées sur des enfants. Lors de la mise en place des tables dans les salles associatives, assurez-vous de ménager des passages de sortie.

- Toutes les sorties sont dégagées et dûment signalées.
- Le nombre maximal de personnes de la salle associative est affiché.
- Les filtres, conduits et hottes des cuisines sont nettoyés régulièrement.
- Les cuisinières dotées d'un système d'extinction d'incendie sont révisées semestriellement et actualisées.
- Des détecteurs de chaleur sont installés.
- Un extincteur polyvalent ou de type « K » est installé dans la cuisine.
- Un système d'extinction d'incendie pour les conduits d'aspiration et la hotte est installé, là où l'utilisation en dicte le besoin.



- Les compresseurs, moteurs et serpentins de réfrigérateur sont exempts d'accumulation de peluches et de matières combustibles.
- Les cuisines ne présentent pas d'accumulation de graisses.
- Les aliments mis en réfrigérateurs et congélateurs sont couverts.
- Des verrous de sécurité équipent les chambres froides de congélation ou de réfrigération.
- Les sols sont propres et secs.
- Des serpillières et des panneaux avertisseurs sont à disposition pour une utilisation immédiate dès qu'un liquide est répandu.
- Les tables et les chaises sont en bon état.
- Les tables et les chaises sont rangées dans des racks et non pas empilées contre les murs.
- Un passage suffisant est maintenu entre les rangées de tables et de chaises pour faciliter l'évacuation de la salle associative en cas d'urgence.

## Autres activités

Certaines églises sont dotées d'installations supplémentaires, telles que des aires de jeux, des centres de garde d'enfants et des centres communautaires. Celles-ci seront traitées dans des formulaires d'auto-inspection à part. Les clubs d'explorateurs seront également traités séparément, dans le but de donner la responsabilité de ces inspections au personnel responsable de ces activités et de circonscrire les auto-inspections des églises à un niveau aussi élémentaire que possible tout en traitant un grand nombre de risques communs.

### REMARQUE

Le matériel présenté dans ce document est fourni en tant que contrôle général de base des risques et informations générales portant sur la sécurité pour une église type. Ces informations ne prétendent pas à couvrir tous les aspects de la sécurité concernant l'un des sujets abordés. Il ne couvre pas non plus toutes les réglementations locales et gouvernementales qui peuvent s'appliquer, ce qui n'est pas possible. La responsabilité juridique concernant la bonne maintenance des locaux, les opérations et du matériel sûrs, ainsi que la formation des employés incombent à l'assuré. Les administrateurs et les superviseurs sont invités à élargir leurs programmes de sécurité et à veiller à ce que ces programmes soient conformes aux normes et règlements stipulés par leurs municipalités, comtés, états respectifs, et leurs juridictions provinciales ou fédérales. Des réglementations et normes locales peuvent également différer de certaines des recommandations trouvées dans ce matériel. Pour la protection des visiteurs, des bénévoles, des employés, des enfants et des ressources de l'église, il est toujours préférable de respecter les exigences les plus strictes. Adventist Risk Management, Inc. décline toute responsabilité quant à la gestion ou le contrôle des activités axées sur la sécurité de l'assuré. Toute responsabilité de la part d'Adventist Risk Management,® Inc. concernant des pertes est par conséquent exclue.